

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Chez Tante Rosi ltée	Numéro de permis 2021027	Date d'inspection Le 07 mai 2024	
Nom de l'établissement Garderie Chez Tante Rosi ltée-Halte scolaire		Numéro de téléphone (506) 336-8142	
Adresse 133 rue de l'École Shippagan NB E8S 1V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	07 mai 2024	07 mai 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu. À la suite de la vérification, certains documents sont manquants dans l'affichage. - Le rapport d'inspection de la mentore est manquant. Discussion faite à propos des rapports d'inspection, ce qui a été imprimé directement. - Les dossiers financiers sont tenus et complets. - Les médicaments sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants. Pendant ma visite, les enfants arrivent de l'école.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 mai 2024

Date

original signé par
Katy Benoît

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 mai 2024

Date